

Section 2.

Les orientations stratégiques

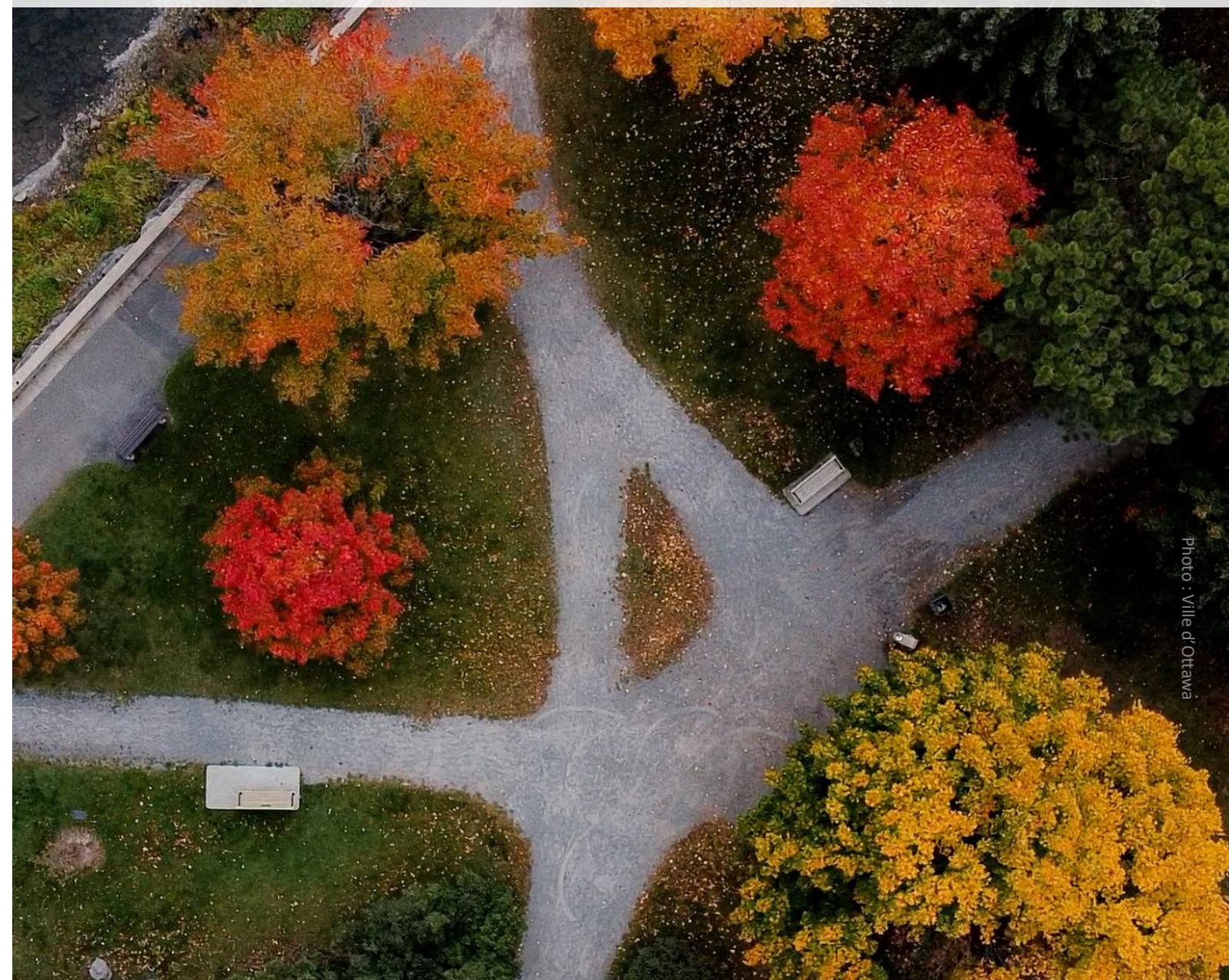


Photo : Ville d'Ottawa



Section 2. Les orientations stratégiques

2.1 Les grands changements dans le cadre des politiques

Dans ce nouveau Plan officiel, nous proposons cinq grandes orientations stratégiques comme pierres d'assise pour faire d'Ottawa la ville de taille moyenne la plus agréable où vivre en Amérique du Nord dans le prochain siècle.

Le premier grand changement : D'ici la fin de la période visée par le Plan, s'en remettre plus à la densification qu'à l'aménagement des zones vertes pour promouvoir la croissance.

La population d'Ottawa devrait s'enrichir de 402 000 habitants d'ici 2046, ce qui représentera 194 800 nouveaux ménages. La Ville s'adaptera à cette croissance dans ses quartiers et villages existants, dans les zones vertes non aménagées dans le périmètre urbain d'Ottawa et en étendant son périmètre urbain. L'approche adoptée par la Ville aura des incidences considérables sur l'évolution des quartiers d'Ottawa, sur les options et l'abordabilité des logements et sur notre capacité à nous acquitter de nos responsabilités dans la lutte contre le changement climatique.

Le Plan officiel viendra augmenter la part de la croissance projetée pour la porter à 60 % d'ici 2046 dans le secteur bâti existant d'Ottawa, en adoptant des mécanismes de zonage et d'autres mécanismes pour offrir à la Ville l'option d'éviter d'étendre davantage le périmètre urbain ou d'en retarder l'extension. Pour étayer cette orientation, les nouvelles politiques auront pour effet d'accroître la variété des options de logement abordable de faible hauteur pour les résidents des quartiers existants proches des carrefours et des couloirs, de protéger le couvert forestier urbain et de promouvoir la conversion à des quartiers du quart d'heure.

Cette approche équilibrée dans la gestion de la croissance vise à maîtriser les effets de cette croissance sur la consommation foncière, à éviter d'aménager les superficies d'importance agricole ou écologique, à utiliser économiquement les services publics et à amortir les chocs de la croissance des services sur les ressources financières municipales. L'approche équilibrée continue de promouvoir la diversification dans l'offre de logements. Cette diversification de l'offre de logements doit tenir compte de la diversité des options de l'offre et des logements à différents niveaux établis d'après le marché et à des niveaux abordables, pour offrir aux ménages des choix répondant à leurs besoins sur le marché.

Le deuxième grand changement : D'ici 2046, la majorité des déplacements sur le territoire de la Ville d'Ottawa se feront grâce au transport durable.

D'après l'objectif prépondérant de la mobilité dans le Plan officiel, d'ici la fin de l'horizon de planification, plus de la moitié des déplacements se feront grâce au transport durable, par exemple les déplacements à pied, à vélo, dans les transports en commun ou en covoiturage.

Accroître la part des modes de transport durable dans les déplacements est une impérieuse nécessité pour respecter les objectifs climatiques de la Ville, puisque 40 % des émissions de gaz à effet de serre d'Ottawa à l'heure actuelle sont liés au transport. Il est également crucial de promouvoir le transport

actif et les transports en commun pour créer une ville plus saine et plus équitable et inclusive, dans laquelle tous peuvent se rendre au travail, à l'école et mener leurs activités journalières sans dépendre de la voiture. C'est pourquoi les options de transport durable sécuritaires et pratiques sont essentielles aux quartiers du quart d'heure et aux collectivités florissantes pour étayer l'activité économique et l'interaction sociale le jour et le soir.

Pour réaliser ce grand changement, il faut essentiellement miser sur les investissements générationnels de la Ville dans les transports en commun, surtout la réalisation de l'Étape 2 du train léger sur rail (TLR) et les efforts soutenus de planification et de recherche du financement pour le couloir de transport en commun rapide par autobus du chemin Baseline et l'Étape 3 du TLR afin d'étendre le réseau de l'O-Train à Barrhaven, à Kanata et à Stittsville. Ces investissements dans les transports en commun viendront multiplier les efforts consacrés à augmenter la part des modes de transport durable, puisqu'il faut assurer, dans le transport actif, des liaisons nouvelles et améliorées afin de donner accès aux stations et de stimuler le développement du secteur privé favorable aux transports en commun pour générer un nouvel achalandage. Le Plan directeur des transports (PDT) fera état de ces investissements et des autres investissements publics importants et les priorisera.

Le troisième grand changement : Affiner l'esthétique urbaine et communautaire et mettre cette connaissance au service d'un urbanisme de qualité à très grande échelle ou à l'échelle la plus modeste.

Ottawa est une ville de quartiers et de villages. Chacun de ces quartiers et villages a ses propres caractéristiques, qui le distinguent de tous les autres. Or, malgré ces différences, les éléments des quartiers et des villages florissants sont très comparables, qu'il s'agisse des moyens d'accès sûrs et faciles aux épiceries et aux supermarchés, aux parcs et aux écoles, à des options de logement valables ou à des points de rassemblement comme les rues principales, les terrains de soccer ou les cafés-restaurants. L'objectif du Plan consiste à permettre d'aménager des quartiers et des villages fortifiés, plus inclusifs et plus florissants, en tenant compte des différences entre les secteurs très urbanisés et denses du centre-ville et les secteurs de banlieue de moindre densité en s'éloignant du centre-ville. La planification de l'évolution d'une nouvelle subdivision à Kanata ou à Barrhaven sera différente de celle d'une ancienne banlieue à l'origine servie par le tramway comme Hintonburg ou d'un quartier du centre-ville du XIX^e siècle.

Le Plan officiel adopte l'approche du transect dans l'aménagement, afin de mieux distinguer, selon le contexte, les différents quartiers d'Ottawa et ses villages ruraux, ce qui donnera lieu à des politiques mieux adaptées au contexte, à la vétusté et à la fonction de chaque secteur sur le territoire de la Ville. Ottawa a été divisée en six transects; chaque transect représente une gradation différente du type et de l'évolution de l'environnement bâti et de la fonction planifiée des terrains dans cet environnement, depuis le secteur le plus urbain (le cœur du centre-ville) jusqu'au secteur le moins urbain (le secteur rural). Les politiques associées aux désignations de l'aménagement du territoire, dont les carrefours, les couloirs, les quartiers et les villages ruraux, sont propres au contexte de chaque transect. Enfin, on a recensé les surzones dans les secteurs où il fallait adopter certaines orientations stratégiques au-delà de celles dont font état les désignations de l'aménagement du territoire pour guider la croissance, autoriser certains types d'activités et orienter la forme bâtie. Il s'agit de recenser les secteurs prioritaires de la conception, dont les secteurs spéciaux, les secteurs cibles de la Ville qui sont importants pour notre image nationale et internationale de capitale du Canada, soit les secteurs clés de l'économie régionale ou des loisirs ou les espaces et les locaux essentiels à notre identité locale.

Le quatrième grand changement : Intégrer, dans le cadre de nos politiques d'aménagement, la résilience environnementale, climatique et sanitaire ainsi que l'énergie.

La vivabilité projetée d'Ottawa — sa vitalité économique, sa cohésion sociale, ainsi que la santé et le bien-être de ses résidents — dépend d'un environnement naturel et bâti vigoureux. Le Plan officiel fait état de politiques audacieuses pour encourager l'évolution des quartiers sains, inclusifs et piétonnables pour en faire des quartiers du quart d'heure, grâce à un éventail divers d'aménagements, dont un ensemble de logements, de boutiques et de services, l'accès local à des produits alimentaires sains et abordables, les écoles, l'emploi, les arbres matures, les espaces verts et les sentiers. Le Plan comprend aussi des politiques destinées à permettre à la Ville d'atteindre sa cible de réduction de 100 % des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050 et sa cible de 40 % dans le couvert forestier urbain, en plus d'accroître sa résilience aux effets du changement climatique, dont le réchauffement du climat, les pluies plus abondantes et les plus grands chocs météorologiques, par exemple les canicules, les inondations et les tempêtes (cf. la figure 4).



Figure 4

Le cinquième grand changement : Intégrer le développement économique dans le cadre de nos politiques d'aménagement.

Une série de facteurs intimement liés influe sur la viabilité économique et la croissance. Dans le Plan officiel, on adopte le point de vue du développement économique dans les politiques de l'ensemble du Plan, dans les contextes ruraux, de banlieue et urbains. Même si à elles seules, les politiques du Plan officiel n'assurent pas le développement économique, elles n'en constituent pas moins une pierre d'assise importante pour d'autres initiatives et programmes de la Ville afin d'étayer le développement économique et de créer le contexte propice au succès des entreprises et de l'entrepreneuriat.

Le Plan officiel étaye la viabilité économique et la croissance à long terme grâce à différents moyens, de concert avec d'autres programmes de la Ville. Dans le Plan, les désignations flexibles de l'aménagement du territoire sont adaptables à l'évolution de la conjoncture économique, aux nouvelles industries et aux moyens de mener les entreprises. Le Plan officiel permet aussi de répartir l'emploi sur un vaste territoire géographique pour que les travailleurs aient le choix de travailler non loin de l'endroit où ils habitent.

Les quartiers économiques spéciaux sont des secteurs individuellement indiqués dans le Plan et sont accompagnés de politiques sur mesure qui étayent ces secteurs pour en faire des générateurs économiques et des carrefours pour l'innovation. On désigne aussi, sur le territoire, des pôles d'emploi comme le mouvement des marchandises et l'activité manufacturière dans des lieux stratégiques pour appuyer ces industries et leur permettre d'évoluer. La protection des ressources non renouvelables, dont les terres agricoles de choix et les agrégats (roche, sable et gravier), permet aussi de protéger l'économie rurale.

Le succès économique d'Ottawa continue de reposer sur la vivabilité de la Ville et sur des options de logements abordables sur le marché par rapport aux villes de plus grande taille. Nous devons attirer des travailleurs qualifiés pour appuyer la croissance et les nouvelles entreprises d'Ottawa et pour devenir une destination de choix auprès des nouveaux Canadiens. L'amélioration de la vivabilité et de l'abordabilité par rapport à d'autres villes est essentielle au succès d'Ottawa. C'est la raison pour laquelle il existe un lien proche dans la réalisation des autres grands changements qui favoriseront le succès économique.

2.2 Les questions transversales

Certains objectifs de la politique de la Ville obligent à mettre en œuvre des politiques qui regroupent différents thèmes et relèvent d'un certain nombre d'autres politiques, plans, règlements et pratiques opérationnelles ou autres de la Ville. Par exemple, pour créer des collectivités saines et inclusives, il faut adopter les orientations stratégiques liées à la mobilité, au logement, à l'esthétique urbaine, aux parcs et à la gestion de la croissance. Six de ces questions transversales sont jugées essentielles à la réalisation d'une ville agréable à vivre; cependant, ces questions sont mises en place grâce aux politiques dont font état les différentes sections du Plan. Il faut tenir compte des thèmes suivants dans la mesure où les décisions d'urbanisme ou d'aménagement peuvent jouer un rôle dans la réalisation de l'intention de la Ville :



la densification;



le développement économique;



l'énergie et les dérèglements climatiques;



les collectivités saines et inclusives;



l'équité des genres et des races;



la culture.



Dans les sous-sections 2.2.1 à 2.2.6, nous définissons l'ensemble du contexte et de l'intention des politiques se rapportant à ces questions. Toutefois, les politiques du Plan officiel qui donnent effet à l'intention des politiques pour chacune des questions transversales sont intégrées dans de nombreuses sections du Plan. Nombre de ces politiques sont désignées par les icônes propres à ces questions et jointes aux sections du Plan. Ces icônes visent simplement à tracer le lien entre des sections et certaines questions transversales, sans toutefois donner plus d'importance à certaines sections ou politiques en particulier.

Le Plan officiel guide la croissance et l'évolution physiques de la Ville. Il ne s'agit pas du seul document de la Ville qui planifie ses opérations et ses services. D'autres documents et plans-cadres de la Ville (cf. la sous-section 1.4) font état de la plupart de ces questions transversales, et c'est pourquoi il faut lire le Plan officiel de concert avec ces autres documents-cadres. En outre, dans les cas où il existe d'autres politiques, le Plan officiel ne reprend pas les politiques, surtout dans les cas où ces politiques n'ont rien à voir avec la croissance et l'évolution physiques.



2.2.1 Les options dans la densification et dans la diversification du logement

La population d'Ottawa est appelée à croître de 402 000 personnes dans la période comprise entre 2018 et 2046. Cette croissance comporte des défis énormes quand il s'agit d'offrir un choix dans les types et les prix des logements, de réduire nos émissions de gaz à effet de serre et d'aménager un réseau de transport qui permettra de se déplacer économiquement et durablement. Elle offre aussi des perspectives exceptionnelles pour façonner Ottawa afin de promouvoir des quartiers sains, florissants et piétonnables, où tout est accessible en moins de 15 minutes.

La section 3 trace les grandes lignes de la projection de croissance sur le territoire d'Ottawa jusqu'en 2046 : plus de la moitié de la croissance résidentielle urbaine se déroulera dans le secteur bâti. Dans ce plan, la densification reprend la définition de la notion de densification de la Déclaration de politiques provinciale, la relation du réaménagement avec son contexte environnant et projeté, ainsi que l'amélioration, sur la durée du Plan, de l'infrastructure communautaire et des autres aires d'agrément des quartiers dans un rayon piétonnable. Toutefois, dans le secteur bâti, la croissance et l'aménagement ne portent pas seulement sur les cibles chiffrées de la densification et sur le simple accroissement de la densité urbaine. La densification consiste à orienter l'évolution des quartiers pour en faire des quartiers du quart d'heure complets; il s'agit entre autres de s'assurer que les services, les parcs, les infrastructures récréatives, les espaces publics, les installations et les autres éléments d'un quartier complet suivent le rythme de l'accroissement de la population. La densification tient compte des différents aspects de l'édification de la Ville qui portent sur l'augmentation de la population et qui tiennent également compte des autres composants de la planification pour des quartiers complets et agréables à vivre, conformément à notre objectif de devenir la ville de taille moyenne la plus agréable où vivre en Amérique du Nord.

CE QUE NOUS VOULONS RÉALISER

- 1) Orienter la croissance résidentielle dans le secteur urbain bâti pour étayer une évolution dans l'aménagement des quartiers du quart d'heure.
- 2) Offrir des options de logement aux ménages plus nombreux.
- 3) Améliorer les aires d'agrément et les services publics.

Définition

Densification

Aménagement des propriétés, des sites ou des secteurs selon des densités supérieures à celles qui existent à l'heure actuelle :

- (a) en créant de nouveaux logements, de nouvelles infrastructures ou de nouveaux lots sur des terrains déjà aménagés dans des collectivités existantes, notamment en réaménageant des friches industrielles;
- (b) en aménageant des lots inoccupés ou sous-utilisés dans des zones déjà aménagées;
- (c) en aménageant des infrastructures intercalaires;
- (d) en agrandissant ou en convertissant des bâtiments existants.



Intention de la politique

1) Orienter la croissance résidentielle dans le secteur urbain bâti pour étayer l'évolution dans l'aménagement des quartiers du quart d'heure.

La stratégie de gestion de la croissance comprend une cible de densification de 60 % à atteindre d'ici 2046. Autrement dit, en 2046, 60 % de tous les nouveaux logements seront construits dans des quartiers existants, plutôt que dans des zones vertes non aménagées.

Ce plan prévoit d'orienter la densification résidentielle dans le sens des carrefours, des couloirs et des quartiers voisins, dans lesquels on peut avoir accès aux nécessités journalières et hebdomadaires dans un court rayon de marche. Cette orientation viendra étayer l'évolution de ces secteurs, appelés à devenir des quartiers du quart d'heure. Elle permettra aussi de répondre aux besoins d'une population de plus en plus diverse, qui réunit différents niveaux d'aptitude physique, de groupes de revenus, de groupes d'âge et de besoins culturels en rehaussant l'accessibilité des secteurs plus animés, qui offrent des possibilités d'échanges sociaux, des services de santé et des infrastructures communautaires. Il faudra donc à la fois simplifier les règles de la densification et faire appel aux approches de la conception afin de créer la demande de logements dans les typologies de logements plurifamiliaux.

2) Offrir des options de logement aux ménages plus nombreux.

La demande exprimée pour les nouveaux logements devrait essentiellement porter sur les logements de plain-pied, par exemple les maisons individuelles, les habitations jumelées, les maisons en rangée et les nouvelles formes d'habitation qui ne sont pas encore aménagées. Toutefois, les occasions permettant d'offrir ces types de logements sont limitées dans les secteurs qui sont déjà aménagés. Dans les quartiers résidentiels, il faudra être en mesure, dans un court rayon à pied par rapport aux carrefours et aux couloirs, de construire des habitations dont la superficie est suffisante pour héberger des ménages plus nombreux dans les typologies d'immeubles qui ont pour effet d'accroître les densités dans les lots existants. On pourra ainsi offrir plus de choix de logements à trois chambres à coucher ou plus dans les zones bâties et aménagées du secteur urbain. Les habitations de taille moindre, construites sous la forme d'appartements d'une chambre à coucher et de deux chambres, continueront d'être aménagées non loin des stations de transport en commun, dans les grappes commerciales, le long des couloirs ponctués d'arrêts de transport en commun et de services commerciaux ainsi que dans les quartiers. La sous-section 4.2 décrit nos politiques pour l'abordabilité du logement.

3) Améliorer les aires d'agrément et les services publics

Les politiques auxiliaires pour la gestion de la croissance, le logement, le transport, l'esthétique urbaine, ainsi que les parcs et les espaces verts dans le cadre du Plan apporteront certains des éléments nécessaires pour permettre de réaliser la cible de densification de 60 %. Nous avons aussi prévu des politiques pour guider la préparation des plans locaux, par exemple les plans secondaires et les politiques propres aux secteurs, ainsi que les demandes d'aménagement. Pour permettre d'étayer sa stratégie qui consiste à atteindre, d'ici 2046, une cible de densification de 60 %, la Ville entend :

- a) orienter la densification résidentielle dans le sens des carrefours, des couloirs et des quartiers résidentiels dans un court rayon à pied de ces carrefours et couloirs;

- b) obliger à produire des logements intercalaires plus denses, à petite échelle et de faible hauteur, regroupant généralement trois logements ou plus par lot, afin d'accroître l'offre dans la croissance consacrée au secteur bâti;
- c) obliger à adopter une plus grande proportion de logements de trois chambres à coucher ou plus, afin d'offrir un plus grand nombre de choix de logements pour les ménages plus nombreux;
- d) protéger le couvert forestier urbain et offrir un accès équitable aux espaces verts, pour produire de l'ombre et offrir des occasions de promouvoir la santé et le bien-être mentaux et physiques;
- e) s'assurer que l'aménagement et le réaménagement des infrastructures des transports en commun, des routes et du transport actif étayent les cibles de densification de la Ville;
- f) définir l'orientation dans l'intégration appropriée des types de logements nouveaux et différents avec le caractère souhaitable du quartier environnant pour que les perspectives d'aménagement soient plus accueillantes dans les quartiers existants;
- g) encourager toutes sortes de typologies de logements, y compris celles qui n'existent pas aujourd'hui, afin de répondre aux besoins des ménages divers et d'assurer l'offre de logements abordables.

Voulez-vous savoir où se trouvent, dans le Plan officiel, les politiques intégrées sur la densification?

Les politiques qui portent sur les objectifs de la densification sont désignées, dans l'ensemble du Plan officiel, par l'icône de la densification :



Voici quelques exemples de ces politiques :

Sections

3.2 | 4.2.1 2) | 4.6.6 4) | 5.1.5 1) | 5.2.4 1) | 5.3.4 1) | 5.3.1 4) | 5.6.1.1 2) | 5.6.1.1 3) et 6) | 6.3.1 2), 4) et 5) | 6.3.2 1) | 11.1 2) | 11.6 10)



2.2.2 Le développement économique



En franchissant le seuil suivant dans l'accroissement de sa population, Ottawa mise sur une certaine masse critique qui commence à offrir des perspectives plus nombreuses, à la fois grâce à la croissance organique d'un marché intérieur plus vaste et à l'accroissement de l'intérêt des investisseurs partout dans le monde. Puisque l'activité économique est de plus en plus concentrée dans les grandes régions économiques, les perspectives d'Ottawa sont aussi tributaires de ces liens et de sa collaboration avec Toronto et Montréal pour participer à la concurrence internationale dans le cadre de la mégarégion formée par ces trois grandes villes.

À titre de capitale du Canada, Ottawa doit près de 30 % de son activité économique et le tiers de ses résidents travailleurs actifs au secteur public, qui regroupe les trois ordres de gouvernement et des organismes financés par l'État comme les universités et les hôpitaux. Outre le secteur public, les industries des connaissances (dont la technologie des communications, les logiciels, l'aérospatiale, la défense et la sécurité, les médias numériques, les sciences de la vie et les technologies propres) sont d'importants employeurs et moteurs économiques d'Ottawa.



Photo : Ville d'Ottawa

CE QUE NOUS VOULONS RÉALISER

- 1) Rehausser la grande qualité de vie d'Ottawa afin d'attirer les travailleurs qualifiés et les entreprises.
- 2) Tenir compte de la croissance des institutions d'enseignement postsecondaire (IEP) et des hôpitaux pour étayer l'économie des connaissances d'Ottawa et répondre aux besoins en santé.
- 3) Orienter les perspectives d'emploi majeures à destination des carrefours, des couloirs et des secteurs spéciaux.
- 4) Intégrer les activités économiques avec les aménagements résidentiels et les autres aménagements du territoire.
- 5) Créer des occasions propices à la croissance des petites entreprises.
- 6) Protéger et préserver des secteurs pour les grappes d'activités économiques qui ne peuvent pas être intégrées dans les aménagements sensibles du territoire.
- 7) Étayer la croissance des générateurs économiques importants grâce aux politiques sur les secteurs spéciaux.
- 8) Protéger la location des activités se rapportant au transport des biens, dont le transport des marchandises, le stockage et la logistique.
- 9) Étayer le développement économique rural dans tous les secteurs.



Bien que ces secteurs soient importants pour l'économie d'Ottawa, il existe de nombreux autres secteurs d'activité et services, de plus ou moins grande envergure, qui apportent à l'économie et à la qualité de vie une contribution vitale. Dans le développement économique, le rôle du Plan officiel consiste à instituer, grâce aux politiques sur l'aménagement du territoire, une structure-cadre qui favorisera la viabilité, la résilience, la diversification et la croissance de l'économie locale. Les politiques sur l'aménagement du territoire doivent appuyer les industries, les entreprises et les services existants et émergents, quelle que soit leur envergure et dans tous les secteurs géographiques ruraux, de banlieue et urbains de la Ville.

Outre les politiques sur l'aménagement du territoire, la Ville d'Ottawa adopte une approche stratégique dans son développement économique dans le cadre de la Stratégie du développement économique approuvée par le Conseil municipal et généralement actualisée dans chacun des mandats du Conseil. Les objectifs, les initiatives et les programmes stratégiques sont consacrés à la croissance économique et à la diversification d'Ottawa, en donnant la priorité à l'attraction, à l'essor et à la fidélisation des entreprises, dont l'investissement étranger direct, l'attraction et la fidélisation des talents et l'aide apportée aux chefs d'entreprises et aux commerces donnant sur les rues principales. Le soutien sectoriel précis est vital pour les entreprises de connaissances, pour l'économie rurale, pour le tourisme et pour les industries créatives, tout autant que la consultation et la collaboration avec les partenaires du développement économique, dont Investir Ottawa, Tourisme Ottawa, la Coalition des zones d'amélioration commerciale d'Ottawa, la Chambre de commerce d'Ottawa et les institutions d'enseignement postsecondaire de la Ville.

Intention de la politique

1) Rehausser la grande qualité de vie d'Ottawa afin d'attirer les travailleurs qualifiés et les entreprises.

Pour pouvoir affronter la concurrence dans l'économie des connaissances, Ottawa doit être en mesure de développer les entreprises et les talents locaux, d'attirer et de fidéliser les travailleurs qualifiés et les nouvelles entreprises, de créer le contexte réglementaire qui lui permet de promouvoir l'entrepreneuriat et l'innovation, et de rester relativement abordable par rapport à d'autres villes. La forte présence de différentes institutions d'enseignement postsecondaire, dont les universités et les collèges, est un atout quand il s'agit de promouvoir les talents et l'innovation dans la localité et permet d'attirer les employeurs comme les investisseurs. Les employeurs recherchent des liaisons plus nombreuses avec d'autres grandes villes et un environnement qui attire les travailleurs hautement qualifiés. Les travailleurs recherchent des villes agréables à vivre et résilientes, dotées de secteurs polyvalents sécuritaires, abordables et florissants, d'espaces verts accessibles, ainsi que d'une vie culturelle et d'une harmonie sociale, dont un ensemble et une offre suffisants d'options de logements abordables pour les propriétaires privés et les locataires.

Puisque la vivabilité et l'abordabilité sont essentielles pour la vitalité et la compétitivité économiques soutenues de la Ville, il faut exercer une surveillance dans le cadre du développement d'Ottawa pour s'assurer que l'on continue d'offrir et de rehausser ces avantages. La vivabilité est l'un des avantages

concurrentiels d'Ottawa et constitue un facteur qui peut permettre à la Ville de fortifier sa position dans la mégarégion réunissant Toronto, Ottawa, Gatineau et Montréal.

On peut aussi s'attendre à de nouveaux types d'emplois dans le cadre de la transition qui permettra à la Ville de devenir une économie sobre en carbone. Il s'agit entre autres des nouveaux secteurs de l'industrie de la construction consacrés à la réalisation de nouveaux bâtiments plus performants et à de vastes travaux de réaménagement de l'énergie. Les projets d'énergie renouvelable à grande échelle, en particulier l'énergie solaire photovoltaïque, le stockage de l'énergie et l'énergie des quartiers, devraient croître considérablement au fil du temps.

2) Tenir compte de la croissance des institutions d'enseignement postsecondaire (IEP) et des hôpitaux pour répondre aux besoins de l'économie des connaissances d'Ottawa et aux besoins en santé.

Les institutions d'enseignement postsecondaire (IEP) et les hôpitaux sont essentiels à la vigueur de la Ville dans l'économie des connaissances. Dans la planification de la vigueur de l'économie des connaissances, la Ville continue d'aider, dans les cas opportuns, les institutions d'enseignement postsecondaire à réaliser leurs objectifs à long terme. La Ville travaille de concert avec les IEP et les hôpitaux pour répondre aux besoins de la croissance. Elle est favorable à l'aménagement du nouveau campus Civic de l'Hôpital d'Ottawa et aux améliorations à apporter à d'autres hôpitaux afin de répondre aux besoins florissants et en plein essor.

On encourage les IEP et les hôpitaux à mettre au point et à actualiser les plans directeurs des campus de concert avec la Ville, les quartiers voisins et les autres intervenants. Les IEP doivent prévoir des logements sur les lieux à l'intention des étudiants, des employés et des membres du corps professoral de ces institutions. On encourage les IEP à orienter en priorité leur croissance sur leurs campus existants. La Ville épaulera les IEP et les hôpitaux dans les efforts qu'ils consacrent à mieux servir les résidents et les entreprises dans l'ensemble de la région :

- a) en étayant et en favorisant les alliances dans le domaine de la recherche et du développement;
- b) en épaulant les nouvelles entreprises en partenariat avec les milieux d'affaires sur les campus;
- c) en assurant le lien avec la croissance des entreprises biomédicales et biotechnologiques;
- d) en assurant le perfectionnement des compétences des travailleurs d'Ottawa à l'heure où les innovations organisationnelles et technologiques modèlent les perspectives économiques;
- e) en faisant la promotion de la conception des campus dans le souci de la qualité supérieure du domaine public, structuré pour promouvoir les liens visuels et physiques avec les secteurs voisins de la Ville;
- f) en connectant les grandes institutions au réseau de voies cyclables et de liaisons piétonnières;
- h) en établissant de nouvelles universités, de nouveaux collèges et de nouveaux hôpitaux ou campus sur les sites donnant accès aux transports en commun rapides et en améliorant les

services de transport en commun à destination des universités, des collèges et des hôpitaux existants qui ne sont pas déjà servis par les transports en commun rapides. S'il faut faire l'acquisition de terrains nouveaux ou supplémentaires, les travaux d'aménagement se dérouleront conformément à la sous-section 4.3 (Les institutions et les infrastructures à grande échelle).

3) Orienter les perspectives d'emploi majeures dans le sens des carrefours, des couloirs et des secteurs spéciaux.

Les emplois qui sont compatibles et qui peuvent s'harmoniser avec les vocations résidentielles seront offerts dans les carrefours, les couloirs et les secteurs spéciaux. En outre, les employeurs qui offrent les plus grandes densités dans l'emploi, par exemple dans les immeubles à usage de bureaux et dans les hôpitaux, ainsi que les grappes importantes dans le commerce de détail qui attirent les clients au-delà des quartiers voisins, devraient s'installer à proximité des stations de transport en commun rapide.

4) Intégrer les activités économiques avec les aménagements résidentiels et les autres aménagements du territoire.

Le pôle d'emploi désigne généralement une grappe d'aménagements liés à l'emploi, par exemple les parcs commerciaux traditionnels, construits pour l'activité manufacturière, l'entreposage, la logistique et le dépôt des carburants, et les parcs d'immeubles de bureaux pour la recherche et le développement. La Déclaration de principes provinciale oblige les municipalités à protéger et à préserver les pôles d'emploi pour les aménagements actuels et projetés. Dans les administrations dont l'économie est plus largement tributaire de l'activité manufacturière, de l'entreposage et d'autres activités très importantes, cet effort de protection permet de maintenir l'offre de terrains stratégiquement situés et dont le prix est adapté pour ces types d'emplois, en plus de les protéger contre les pressions de l'immobilier résidentiel.

Toutefois, à Ottawa, la plupart des emplois sont offerts dans les entreprises de connaissances, essentiellement dans les immeubles de bureaux. Bien qu'il soit toujours d'actualité d'éloigner des habitations les aménagements qui représentent des nuisances très importantes, on ne peut pas en dire autant des emplois offerts dans les immeubles de bureaux. En outre, dans l'économie actuelle des connaissances, les employeurs ne préfèrent généralement pas les établissements dispersés : ils recherchent plutôt des environnements polyvalents florissants, dans lesquels leurs travailleurs peuvent profiter de différents services et de différentes activités, aires d'agrément et perspectives résidentielles dans le contexte des quartiers du quart d'heure.

C'est pourquoi, dans ce contexte, les pôles d'emploi dans les immeubles de bureaux et dans l'économie des connaissances ne doivent pas être séparés des autres aménagements et doivent pouvoir évoluer pour devenir des secteurs polyvalents. On pourra aussi apporter une plus grande souplesse en s'adaptant aux incidences des modes de vie et de déplacement dans les quartiers après la pandémie de COVID-19. Les pôles d'emploi viennent étayer la résilience pandémique et économique à plus long terme en rapprochant les milieux de travail des milieux de vie et en les intégrant plus étroitement dans

les quartiers. Toutefois, les aménagements très nuisibles devraient continuer d'être séparés des aménagements sensibles. Il faut protéger et préserver le territoire pour sa vocation actuelle et sa vocation projetée.

Dans les quartiers, les aménagements commerciaux et communautaires sont généralement consacrés aux services, et leur taille ou leur superficie est limitée. Ces aménagements sont généralement des écoles, des centres communautaires, des infrastructures récréatives, des bibliothèques et des aménagements commerciaux à moindre échelle, dont le commerce de détail limité, les restaurants et les entreprises de services personnels. Ces aménagements font partie de la réalisation des quartiers du quart d'heure. Certains secteurs de ces quartiers ont parfois, selon leur contexte précis, des besoins en ce qui a trait aux aménagements ou à la densité minimums pour l'emploi.

5) Créer des occasions propices à la croissance des petites entreprises.

Dans différents secteurs, qu'il s'agisse du commerce de détail ou de l'activité manufacturière à petite échelle, des industries créatives et culturelles, de l'expertise-conseil et des services personnels, dans lesquels il n'y a pas d'incompatibilité ni de nuisance, il faut favoriser et promouvoir les petites entreprises et les entreprises en démarrage grâce à une réglementation qui offre des occasions d'utiliser différents espaces de manière à réduire le plus possible les frais de démarrage et les frais généraux permanents. Grâce au Plan officiel et à la mise en œuvre du *Règlement de zonage*, la Ville simplifiera les règles qui s'appliquent aux petites entreprises, pour accroître le nombre de celles qui sont autorisées de plein droit.

Les services commerciaux sont un élément essentiel des quartiers du quart d'heure, qui répondent aux besoins journaliers et hebdomadaires des résidents, des travailleurs et des touristes. Ces secteurs sont idéaux pour les petites entreprises, et ce plan vise à promouvoir leur croissance en offrant des autorisations dans l'aménagement du territoire, en augmentant le nombre d'options de transport viables, de même qu'en rehaussant et en animant le domaine public pour améliorer l'expérience offerte dans l'ensemble aux utilisateurs.

6) Protéger et préserver des secteurs pour les grappes d'activités économiques qui ne peuvent pas être intégrées dans les aménagements sensibles du territoire.

Dans le secteur urbain, les aménagements destinés à l'emploi, qui ne permettent généralement pas de concurrencer les loyers des autres aménagements dans les carrefours, les couloirs ou les quartiers et qui ont des incidences potentielles défavorables sur les aménagements sensibles voisins, obligent à regrouper les aménagements comparables situés dans les zones industrielles et logistiques et dans les zones industrielles mixtes. Ces aménagements sont généralement liés à l'activité manufacturière, à la construction, à l'entreposage, aux métiers et à la logistique. Nombre de ces aménagements essentiellement fonciers et très importants font aussi partie du secteur rural. Ces grappes, qui assurent une fonction importante, seront protégées comme secteurs ruraux destinés à l'activité industrielle et logistique.

7) Étayer la croissance des générateurs économiques importants grâce aux politiques sur les secteurs spéciaux.

Certains secteurs, qui sont dotés d'un contexte de développement économique exceptionnel et qui obligent à adopter une approche stratégique adaptée dans l'aménagement appartiennent à des secteurs spéciaux. Ces secteurs appartiennent à deux catégories : les secteurs spéciaux définitoires de la Ville, dont la Cité parlementaire et le boulevard de la Confédération, le canal Rideau, le marché By, le parc Lansdowne et les îles de la rivière des Outaouais, ainsi que les quartiers économiques spéciaux, dont Kanata-Nord et l'Aéroport international d'Ottawa.

Le tourisme est un grand pôle d'emploi à Ottawa. En 2016, les activités permanentes menées par les entreprises au service des touristes qui visitent le pays représentaient plus de 30 600 emplois à temps plein et des traitements et salaires directs d'un milliard de dollars.

Le quartier économique de Kanata-Nord et le quartier économique de l'Aéroport international d'Ottawa sont d'importants moteurs économiques pour la Ville et continueront de jouer un rôle prépondérant. Kanata-Nord est, à l'échelle du pays, une importante grappe technologique, qui apporte un énorme concours à l'économie métropolitaine d'Ottawa. Ce vaste secteur d'environ 500 hectares regroupait, en 2020, plus de 24 000 emplois technologiques et 540 entreprises. L'Aéroport international d'Ottawa joue un rôle important dans cette mégarégion dans le cadre du réseau de transport qui assure des liaisons à l'échelle régionale, nationale et internationale, pour les résidents comme pour les biens. Il joue le rôle de portail de la Ville et de carrefour du transport, qui comprend les liaisons avec les réseaux de l'O-Train. Chaque année, plus de 5 millions de voyageurs transitent par cet aéroport et l'activité économique qui se déroule dans le voisinage de ce secteur se chiffre à plus de 2 milliards de dollars. Dans ce secteur environnant, on a l'occasion d'étendre les pôles d'emploi et les aménagements commerciaux qui profitent de la proximité de l'aéroport et de la liaison avec le réseau de l'O-Train.

Ces secteurs ont besoin de leur propre régime d'aménagement souple, pour pouvoir s'adapter au fil du temps et être assez lestes pour réagir aux nouvelles perspectives économiques et dans l'emploi. Les politiques d'aménagement devraient donner moins d'importance à l'aménagement du territoire et insister davantage sur la forme et l'intégration appropriée avec leurs fonctions économiques.

La Ville a un certain nombre d'autres quartiers économiques dotés de leur propre plan secondaire ou de leurs propres politiques sectorielles. Il s'agit entre autres de Bayview Yards, du nouveau campus Civic de l'Hôpital d'Ottawa, du couloir du chemin Carp et du couloir d'Orléans. [Modification 5, Règlement 2023-403, Omnibus 1, article 4, le 13 septembre 2023]

8) Protéger la location des activités se rapportant au transport des biens, dont le transport des marchandises, le stockage et la logistique.

Les grandes infrastructures de transport des marchandises et des couloirs qui appuient les points stratégiques du transport, de l'entreposage et de la logistique doivent être protégées à long terme. Dans le secteur urbain comme dans le secteur rural, il faut aménager des terrains dans des endroits stratégiques à proximité des autoroutes provinciales de la série 400 et donnant accès à ces autoroutes

pour accueillir des industries, des entrepôts et des entreprises de logistique. Ces types d'aménagements doivent être plus à l'écart des aménagements résidentiels et doivent donner accès à des échangeurs autoroutiers. De même, les nouveaux aménagements proposés sur les terrains attenants des couloirs et des infrastructures de transport existants ou planifiés doivent favoriser, et non contredire, les vocations à long terme des couloirs en maîtrisant ou en minorant les incidences négatives. Il faut protéger ces sites pour cet aménagement, à la condition que les travaux ne se déroulent pas sur les terrains portant la désignation de zones de ressources agricoles.

9) Étayer le développement économique rural dans tous les secteurs.

Ottawa est aussi dotée de l'un des plus vastes secteurs ruraux parmi toutes les villes au Canada. Le secteur rural d'Ottawa représente 80 % du territoire de la Ville et réunit plus de 86 000 résidents et 2 000 entreprises, dont environ 1 000 exploitations agricoles. Il exerce une fonction économique importante à Ottawa, puisque les entreprises rurales produisent chaque année un chiffre d'affaires de l'ordre de 1,96 milliard de dollars. Le secteur rural d'Ottawa est dominé par des industries à forte valorisation comme l'agriculture, la construction, l'extraction des minerais, l'activité manufacturière et l'entreposage. Il regroupe aussi 26 villages, qui se situent à différents degrés dans l'activité des entreprises et de l'économie. Les villages ruraux et leurs rues principales sont essentiels à la vitalité des secteurs ruraux comme carrefours de services essentiels et comme composant central de l'identité, de la culture et du patrimoine.

Les difficultés actuelles du développement économique dans les villages et dans le secteur rural peuvent s'expliquer par la disponibilité des services d'infrastructures comme l'aqueduc et les égouts sanitaires et pluviaux par la concentration des aménagements commerciaux et institutionnels dans les villages ou dans le secteur urbain, par l'aide limitée offerte dans les zones de l'espace rural, par des définitions trop prescriptives de l'occupation des logements, par les lacunes dans la chaîne alimentaire locale de la ferme à la table, notamment dans la production, la transformation et le conditionnement des produits alimentaires locaux, par le manque de connectivité du point de vue de la technologie (Internet) et de la mobilité (transports en commun), de même que par les répercussions du changement climatique et de l'expansion du secteur urbain sur la production agricole. En offrant une plus grande souplesse dans l'aménagement du territoire dans tout le secteur général, tout en veillant à protéger les terres agricoles de prédilection, la Ville pourra encourager le développement des entreprises qui soutiennent la collectivité rurale et qui attirent le tourisme. Dans le transect du secteur rural, on se penchera sur un régime de permis d'aménagement communautaire : il s'agit d'un outil qui prévoit un processus consolidé d'approbation des travaux d'aménagement normalement subordonnés à différentes approbations de l'urbanisme. Ce régime viendra simplifier les approbations et apportera plus de souplesse dans la promotion de l'économie rurale.

Les activités économiques dans le secteur rural sont variées et représentent une fonction importante pour la Ville. Il est essentiel de protéger les ressources importantes, ainsi que les lieux stratégiques pour l'aménagement actuel et l'aménagement projeté, tout en donnant une marge de manœuvre pour l'innovation et la souplesse dans les aménagements complémentaires afin d'étayer la croissance et d'assurer la viabilité de l'économie rurale. Les emplois dans les industries de l'agriculture et de

l'extraction des ressources sont essentiellement offerts dans les secteurs ruraux, qui sont protégés en tant que zones de ressources agricoles, de zones de ressources en substrat rocheux et de zones de ressources en sable et en gravier. Bien que ces secteurs de l'emploi ne soient pas des pôles d'emploi denses, ils constituent une part importante de la superficie du territoire.

Les villages continueront d'être un point de mire pour l'emploi et les services; en outre, les plans secondaires viendront établir des catégories plus détaillées pour l'aménagement du territoire. Or, ce plan confirme que dans le secteur rural, l'emploi peut être associé aux aménagements résidentiels, puisqu'il est avantageux d'aménager dans des contextes plus ruraux, en les rapprochant des clients, certaines professions du télétravail et certains services, à la condition qu'ils se prêtent à un mode de vie rural. Les aménagements plus nuisibles et non adaptés aux villages seront généralement menés dans une zone industrielle et logistique du secteur rural, dont les aménagements seront réalisés dans les lieux stratégiques donnant accès aux autoroutes de la série 400 de l'Ontario ou à des ressources toutes proches, par exemple les agrégats.

Souhaitez-vous savoir où se trouvent, dans le Plan officiel, les politiques sur le développement économique?

Les politiques sur les objectifs du développement économique sont désignées, dans l'ensemble du Plan officiel, par l'icône du développement économique :



Voici quelques exemples de ces politiques :

Sections

3.1 | 3.2 | 3.4 | 3.5 | 4.1.6 | 6.1.1 | 6.1.2 | 6.3.1 | 6.4.1 | 6.5.1 | 9.1.1 |
9.1.2 | 9.3

2.2.3 L'énergie et les dérèglements climatiques



Le changement climatique représente, mondialement, la menace la plus lourde du XXI^e siècle, selon l'Organisation mondiale de la santé. Dans un rapport publié en 2019, le gouvernement fédéral constate que le climat du Canada se réchauffe deux fois plus vite qu'ailleurs dans le monde et que les coûts des catastrophes naturelles comme les inondations et les incendies augmentent spectaculairement. Le changement climatique se répercute sur la santé et la sécurité des habitants, sur leurs collectivités, sur les infrastructures, sur l'économie et sur l'environnement naturel.

Les municipalités ont la responsabilité d'enrayer les émissions de gaz à effet de serre et d'adopter des mesures pour s'adapter au changement climatique, et d'un océan à l'autre, de nombreuses villes ont déclaré l'état d'urgence climatique, dont Ottawa, qui l'a fait en 2019.

Ottawa doit être une ville économe d'énergie, qui réduit les émissions et qui est plus résiliente pour résister aux chocs du changement climatique. En s'acquittant de ses responsabilités municipales, la Ville peut maîtriser à peu près la moitié du total de ses émissions de gaz à effet de serre dans toute sa collectivité. Le Plan officiel joue un rôle décisif dans la réalisation de la cible à long terme approuvée par le Conseil municipal et consistant à réduire de 100 %, d'ici 2050, les émissions de la collectivité (cf. la figure 1).

En plus d'adopter des mesures importantes pour réduire ses émissions polluantes, Ottawa doit aussi se préparer aux chocs du changement climatique. Dans une ville vivable, les habitants peuvent vivre, travailler et se divertir dans toutes les conditions climatiques projetées. Les études de projections du climat local nous apprennent que dans les prochaines décennies, le climat d'Ottawa sera beaucoup plus chaud toute l'année et qu'il pourrait y avoir quatre fois (~43 jours) plus de jours de canicule (de plus de 30 °C) d'ici les années 2050 par rapport aux années 2010. Il y aura plus de précipitations, l'hiver, le printemps et l'automne seront plus humides et l'été sera plus sec. Les saisons se transformeront : les hivers seront plus courts et les épisodes de gel-dégel seront plus nombreux. Notre ville doit être prête à affronter les chocs météorologiques comme les vagues de chaleur, les vents violents, les fortes pluies et le verglas.

CE QUE NOUS VOULONS RÉALISER

- 1) Aménager une ville compacte et connectée.
- 2) Appliquer, dans le cadre de la construction neuve, les principes de la conception durable et résiliente des sites et des bâtiments.
- 3) Prioriser un basculement dans les modes de transport économes d'énergie.
- 4) Promouvoir l'utilisation des sources d'énergie renouvelable locales.
- 5) Réduire l'effet d'îlot de chaleur urbain et permettre de protéger les personnes vulnérables contre la chaleur extrême.
- 6) Intégrer la résilience dans les risques éventuels d'inondations et dans l'accroissement du ruissellement des eaux pluviales.
- 7) Protéger les arbres, les milieux humides et les autres zones naturelles et faire appel à des solutions inspirées de la nature.
- 8) Promouvoir la viabilité de la production alimentaire locale.



La Ville adoptera des politiques climatiques dans l'optique de l'équité et de l'inclusion, ce qui consiste à examiner les différents effets du changement climatique sur les habitants et à tenir compte des besoins des personnes vulnérables. Si le Plan officiel fait état des objectifs et des politiques qui intègrent les considérations climatiques dans la structure-cadre de l'aménagement du territoire, c'est le Plan directeur sur les changements climatiques qui fait état des buts et des objectifs généraux de la Ville en ce qui a trait à la maîtrise des changements climatiques et à l'adaptation à l'évolution du climat. Il faut prendre connaissance des politiques du Plan en se disant qu'elles sont favorables au Plan directeur sur les changements climatiques.

Intention de la politique

1) Aménager une ville compacte et connectée.

Ottawa répondra aux impératifs du XXI^e siècle en aménageant des collectivités durables, vivables et résilientes, qui consomment moins d'énergie dans le transport et le logement. Puisque 90 % du total des émissions polluantes de la Ville proviennent des secteurs du bâtiment et du transport, on encouragera les projets d'aménagement de plus grande densité dans les secteurs proches des transports en commun et donnant accès à différents services dans un rayon piétonnable. La promotion d'une forme bâtie urbaine compacte, dotée d'un ensemble d'aménagements du territoire et d'options pour le logement, permettra d'assurer à long terme des modèles d'aménagement à la fois économes d'énergie et durables.

2) Appliquer, dans le cadre des travaux d'aménagement, les principes de la conception durable et résiliente des sites et des bâtiments.

Le bâtiment est le plus grand consommateur d'énergie à Ottawa : il représente la plus large part des émissions de gaz à effet de serre. La conception des sites a aussi une incidence sur la vigueur des collectivités et sur les choix dans le transport durable. Pour atteindre les objectifs de la maîtrise du changement climatique et de l'adaptation à ce changement, on appliquera des mesures de conception durable et résiliente dans le cadre de l'aménagement des sites et de la conception de l'extérieur des bâtiments afin :

- a) d'économiser de l'énergie et d'améliorer le rendement des bâtiments dans la consommation de l'énergie et dans les émissions polluantes en visant, d'ici 2030, des logements sans émissions polluantes;
- b) d'étayer la réutilisation adaptative ou le réaménagement des bâtiments existants;
- c) de faire basculer l'économie en appuyant les nouvelles technologies sobres en carbone et les secteurs spécialisés comme les systèmes géothermiques et les systèmes d'énergie des quartiers dans les secteurs de la Ville dont la densité de l'énergie thermique est plus forte;
- d) de réduire la demande en période de pointe et de fortifier la résilience pour se prémunir contre les interruptions dans l'alimentation électrique;
- e) de protéger la santé en réduisant l'effet d'îlot de chaleur urbain et en améliorant l'accès aux zones d'ombre et aux autres infrastructures rafraîchissantes;
- f) de réduire les risques d'inondation et de briser l'accroissement du ruissellement des eaux de pluie;

- g) de promouvoir le transport actif, l'utilisation des transports en commun et les loisirs en plein air par tous les temps.

3) Prioriser un basculement dans les modes de transport économes d'énergie.

La deuxième grande source d'émissions polluantes à Ottawa est le transport. Afin de réduire les GES, il faut remplacer la voiture particulière par des modes de transport actif non polluants comme les transports en commun et les déplacements à pied et à vélo. La généralisation sociétale des véhicules électriques (VE) offre aussi une solution sobre en carbone pour les résidents d'Ottawa; or, si on continue de dépendre des voitures particulières dont le taux d'occupation est faible, on ne parviendra pas à décongestionner la ville, et ce modèle doit changer. Pour permettre à Ottawa de se transformer et d'adopter des options de transport sobres en carbone, il faudra, dans les considérations se rapportant aux modèles d'aménagement et à la mobilité, prévoir des services de transport en commun fréquents et économiques, ainsi que des infrastructures de transport durables et d'autres investissements. Il pourrait s'agir, par exemple, des voies cyclables réservées et des bornes de recharge pour les véhicules électriques le long des rues et dans les zones de stationnement.

4) Promouvoir l'utilisation des sources d'énergie renouvelable locales.

L'énergie produite localement réduit les émissions de gaz à effet de serre en solidifiant la résilience aux variations de l'offre et des coûts de l'énergie. En 2017, seulement 5 % de la consommation totale d'énergie de la Ville ont été produits ou fournis par des sources locales renouvelables. Ottawa doit vite mener la transition avec l'utilisation de l'énergie apportée par des sources vertes, renouvelables et locales plutôt que par les combustibles fossiles pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, permettre d'aménager des logements et les pôles d'emploi actuels et projetés et protéger la sécurité énergétique à long terme d'Ottawa et en stimulant l'investissement qui permettra de développer notre économie locale. Pour bâtir des sources d'énergie renouvelable locales, il faudra :

- a) favoriser la production et le stockage de l'énergie locale à petite échelle, en plus de recenser les secteurs adaptés à la production à grande échelle des services publics, notamment dans l'énergie solaire, éolienne et hydroélectrique;
- b) éviter d'enfouir les déchets dans les remblais afin de promouvoir la réutilisation des matières, la récupération des ressources et la production de l'énergie.

5) Réduire l'effet d'îlot de chaleur urbain et permettre de protéger les personnes vulnérables contre la chaleur extrême.

La hausse des températures à cause du changement climatique se répercutera sur la vivabilité de nos collectivités. La conception de l'environnement bâti et naturel influe aussi sur le ressenti des températures. Dans les secteurs bâtis dans lesquels les espaces verts sont limités, les températures pourront gagner plusieurs degrés à cause de l'effet de l'îlot de chaleur urbain. En outre, pour atténuer les effets de la chaleur et protéger les plus vulnérables, il faudra prévoir entre autres plus de zones d'ombre, réduire l'îlot de chaleur urbain et donner accès à des infrastructures rafraîchissantes. Ces mesures seront aussi intégrées dans les différentes directives de la Ville sur la conception.

6) Intégrer la résilience dans les risques éventuels d'inondations et dans l'accroissement du ruissellement des eaux pluviales.

L'inondation est le type le plus coûteux de catastrophe naturelle au Canada. Les inondations endommagent les propriétés et les infrastructures, contaminent l'eau potable et nuisent à la sécurité, aux finances et à la santé physique et mentale des gens. L'évolution des modèles météorologiques de neige et de pluie ainsi que l'augmentation du nombre total et de l'intensité des précipitations peuvent accroître les inondations non loin des cours d'eau et dans les quartiers. L'accroissement du ruissellement des eaux pluviales a aussi des répercussions négatives sur les cours d'eau de la localité. La résilience contre les inondations et la capacité de gérer l'accroissement du ruissellement des eaux pluviales seront renforcées :

- a) en restreignant les travaux d'aménagement dans les plaines inondables et en maîtrisant les risques dans les zones vulnérables aux inondations dans les conditions climatiques projetées;
- b) en mettant en œuvre des pratiques de gestion des eaux pluviales et en aménageant des infrastructures qui résistent aux conditions climatiques projetées, dont les chocs météorologiques;
- c) en faisant appel à des fonctions de gestion des eaux pluviales dans les travaux d'aménagement de moindre impact dans les cas viables afin de gérer les petits épisodes plus modestes et fréquents de précipitations.

7) Protéger les arbres, les milieux humides et les autres zones naturelles et faire appel à des solutions inspirées de la nature.

La nature étoffe la résilience contre les chocs du changement climatique grâce à la protection contre les inondations, à la maîtrise des chocs thermiques, à la gestion des eaux pluviales, à la biodiversité et à l'amélioration de la santé mentale, sociale et physique. On peut rehausser la résilience naturelle contre le changement climatique :

- a) en protégeant, en améliorant et en gérant le couvert forestier, les rives, les milieux humides et les autres zones naturelles en fonction des services climatiques qu'ils offrent;
- b) en analysant et en maîtrisant les chocs du changement climatique sur l'environnement naturel;
- c) en gérant les risques des feux de broussaille.

8) Promouvoir la production alimentaire locale durable.

L'agriculture peut être à la fois un problème et une solution dans la lutte contre les changements climatiques. Le changement climatique se répercutera sur la production alimentaire mondiale à cause de la hausse des températures, de l'évolution des modèles de précipitations et des risques de sécheresse, de même que des chocs météorologiques extrêmes qui endommagent les récoltes. Ces chocs climatiques mondiaux peuvent influencer sur l'offre et le prix des produits alimentaires à Ottawa, en bousculant les chaînes logistiques. L'agriculture locale doit aussi s'adapter à l'évolution des conditions climatiques et peut réduire les émissions en séquestrant le carbone grâce à des pratiques régénératives comme le labourage minimal ou l'agroforesterie. À Ottawa, les entreprises d'agriculture locale ont déjà démontré qu'elles sont en mesure d'innover dans des secteurs comme la captation bénéfique et la réutilisation de l'énergie déjà perdue.

Ottawa a la chance d'être dotée d'un solide secteur agricole; elle peut améliorer la sécurité alimentaire et étoffer la résilience contre ces chocs mondiaux :

- a) en protégeant les terres agricoles;
- b) en étayant la diversification et la résilience de l'économie agricole, en tenant compte de l'importance de la production des récoltes en intérieur et en extérieur;
- c) en appuyant les jardins communautaires et en favorisant la culture, la transformation et la distribution des produits agricoles sur tout le territoire de la Ville, notamment dans les secteurs urbains et dans les villages;
- d) en encourageant les opérations agricoles afin de déployer des pratiques adaptées aux conditions climatiques projetées et permettant de séquestrer le carbone.

Outre le Plan officiel, les autres plans et programmes de la Ville sont essentiels pour atteindre nos objectifs dans la lutte contre le changement climatique. Le Plan directeur sur les changements climatiques et les stratégies de l'Évolution énergétique et de la résilience climatique correspondant à ce plan renferme des analyses et des plans d'action pour agir sur tout le territoire de la Ville. Le Plan directeur des infrastructures, le Plan directeur des transports, le Plan directeur de la gestion des déchets solides, le Plan directeur des infrastructures des parcs et des loisirs et le Plan directeur de la forêt urbaine et des espaces verts doivent prévoir les politiques et les programmes qui permettront d'atteindre nos cibles de réduction des émissions polluantes et de nous adapter aux conditions climatiques projetées. Il faut aussi qu'il soit question de la maîtrise du climat et de la résilience climatique dans les plans et les programmes à long terme sur la gestion des infrastructures, ainsi que sur la planification et le financement des biens d'équipement pour veiller à nous doter d'une approche stratégique harmonisée.

Souhaitez-vous savoir où se trouvent, dans le Plan officiel, les politiques sur l'énergie et sur le changement climatique?

Les politiques portant sur les objectifs de l'énergie et du changement climatique sont désignées, dans l'ensemble du Plan officiel, par l'icône de l'énergie et du changement climatique :



Voici quelques exemples de ces politiques :

Sections

3.2 | 3.3 | 4.1.3 | 4.1.4 | 4.4.6 | 4.6.3 | 4.6.4 | 4.7.1 | 4.9.1 | 4.10.3 | 4.11.3) | 7.3 | 11.1 | 11.3 | 5.1.1.5) | 5.6.4.1 | 10.1.3 | 10.3



2.2.4 Des collectivités saines et inclusives

Les collectivités vivables doivent promouvoir la santé, l’inclusivité et la durabilité pour relever les défis du XXI^e siècle. L’aménagement matériel et la conception de la Ville jouent un rôle important en façonnant la santé et le bien-être, et en donnant à la population diverse d’Ottawa les moyens de prospérer et de vivre dans les meilleures conditions qui soient.

Comme partout ailleurs au Canada, Ottawa affronte des difficultés grandissantes dans le domaine de la santé, en plus d’être aux prises avec la hausse des coûts sanitaires et sociétaux; il s’agit de difficultés que le secteur de la santé ne peut résoudre à lui seul. La population d’Ottawa vieillit. Les maladies chroniques comme le cancer, les maladies cardiaques, la démence, les maladies cérébrovasculaires et les diabètes sont les causes prépondérantes de décès à Ottawa. On sait que l’inactivité physique, les habitudes alimentaires malsaines et l’obésité concourent à ces maladies. Les problèmes de santé mentale comme l’isolement social et la solitude sont eux aussi des motifs d’inquiétude pour la santé dans nos collectivités. Les effets du changement climatique et des chocs météorologiques se ressentent de plus en plus dans les épisodes de chaleur et de froid extrêmes. La pollution atmosphérique liée à la circulation automobile, les blessures et les décès causés par les véhicules automobiles témoignent de l’importance d’offrir des modes de transport sécuritaires, pratiques et durables. En outre, les grands disrupteurs comme les pandémies historiques mettent en lumière l’importance d’ étoffer la résilience dans nos environnements bâtis.

L’environnement bâti et naturel peut déterminer toutes ces conditions et avoir des effets importants sur la qualité de vie et sur le bien-être. Le Plan officiel oblige à aménager des collectivités saines et résilientes, en établissant, pour l’environnement bâti et naturel, les conditions nécessaires pour assurer la santé à long terme. Le Plan officiel est un outil de promotion des résultats positifs pour la santé, alors que d’autres stratégies et initiatives de la Ville viennent promouvoir la santé de la population dans les questions qui débordent le cadre de l’aménagement du territoire.



CE QUE NOUS VOULONS RÉALISER

- 1) Encourager l’aménagement de quartiers du quart d’heure sains et piétonnables, caractérisés par différentes options de logement, ainsi que par des services et des commodités auxiliaires.
- 2) Édifier des collectivités accessibles et inclusives et adopter des modèles de conception pour tous les groupes d’âge, dont les enfants et les personnes âgées.
- 3) Promouvoir la santé grâce à la durabilité.
- 4) Promouvoir la santé humaine en prenant des décisions sur la forme bâtie.

Photo : Ville d’Ottawa



Intention de la politique

1) Promouvoir l'aménagement de quartiers du quart d'heure qui regroupent toutes sortes d'options de logements, de services auxiliaires et d'infrastructures.

Les quartiers du quart d'heure sont des secteurs sains, piétonnables, compacts et bien connectés, regroupant différents aménagements, qu'il s'agisse de l'ensemble des types de logements et des niveaux d'abordabilité, des boutiques, des services, de l'accès aux produits alimentaires, des écoles et des services locaux de garde d'enfants, de l'emploi, des espaces verts, des parcs et des sentiers. Ce sont des communautés complètes qui favorisent le transport actif et assurent le transport en commun, réduisent la dépendance à l'endroit des voitures et permettent de vivre en se déplaçant peu en voiture ou en s'affranchissant complètement de la voiture.

Les quartiers du quart d'heure donnent les moyens de se déplacer à pied pour répondre aux besoins du quotidien ou de la semaine, grâce au rapprochement des destinations. Ces quartiers offrent des liaisons faciles, sécuritaires et agréables entre les destinations (cf. la figure 5).

Les quartiers du quart d'heure représentent une stratégie importante pour créer les conditions de quartiers plus vigoureux et plus durables. Les quartiers du quart d'heure promeuvent la santé sociale et physique, en permettant de choisir plus facilement un mode de vie sain. Ils favorisent aussi la santé en appuyant l'identité collective, l'expression culturelle et les liaisons sociales, de même qu'en faisant la promotion des objectifs de l'équité et de l'inclusion. Ils viennent réduire les émissions de gaz à effet de serre en permettant de faire appel à des modes de transport durables et en réduisant la dépendance vis-à-vis des voitures particulières. Les quartiers du quart d'heure favorisent la résilience par rapport aux grands disrupteurs et événements comme les pandémies, en faisant la promotion de la viabilité et de la cohésion sociale, en veillant à donner accès, localement, aux produits alimentaires et aux services dans la communauté grâce à des modes de transport durables et à des occasions de communier avec la nature.

Dans les cas où les conditions et les éléments constitutifs des quartiers du quart d'heure sont réunis, l'intention du Plan consiste à les maintenir et à les fortifier. Dans les cas où les conditions et les éléments constitutifs des quartiers du quart d'heure ne sont pas tous réunis, l'intention du Plan consiste à les cultiver et à faire en sorte qu'ils puissent se matérialiser au fil du temps.

Les quartiers du quart d'heure sont différents selon le contexte et ne cessent d'évoluer. Selon le contexte local et les gens qui y habitent, ils comprennent différentes fonctions et caractéristiques. En voici les grandes caractéristiques.

Éléments constitutifs

- a) Ensemble d'options de logements, dont des logements de taille familiale, pour tous les groupes de revenus, notamment en travaillant en collaboration avec les gouvernements supérieurs et les partenaires communautaires afin de prévoir des logements abordables essentiels qui visent à

respecter les cibles de la Ville dans son Plan décennal de logement et de lutte contre l'itinérance;

- b) Niveaux de population et densités résidentielles qui étayent les boutiques et les services locaux;
- c) Infrastructures des services publics comme les parcs et les espaces publics, les écoles, les centres communautaires, les centres de garde d'enfants agréés, les infrastructures récréatives et les bibliothèques. Les lieux publiquement accessibles, qui permettent de se connecter et qui contribuent à la qualité de vie et au bien-être sont particulièrement importants à l'heure où les quartiers continuent de se densifier;
- d) Commerces de détail et services commerciaux des quartiers afin de réduire les heures de déplacement pour les besoins du quotidien et d'offrir aux résidents des perspectives d'emploi et d'autres perspectives économiques;
- e) accès à des produits alimentaires sains dans les supermarchés, les jardins communautaires, l'agriculture urbaine et les marchés agricoles locaux.
- f) Promotion du logement et des commodités locales qui répondent aux besoins des populations raciales et culturelles diverses sur le territoire de la Ville.

Mobilité durable

- a) Rues et réseaux de sentiers piétonniers et cyclables ombragés, permettant aux résidents d'avoir accès aux infrastructures et aux services qui constituent des solutions de rechange viables pour éviter d'avoir à dépendre de la voiture particulière;
- b) Environnements sécuritaires et pratiques permettant aux enfants et aux jeunes de jouer, de se déplacer à pied ou à vélo ou de prendre les transports en commun pour se rendre à l'école;
- c) Accès sécuritaire et pratique aux transports en commun.

Esthétique urbaine

- a) Esthétique urbaine à l'échelle humaine de grande qualité, qui crée un sentiment d'appartenance au lieu. Il s'agit entre autres de la vitalité du domaine public, ainsi que des rues, des arbres, des points de rassemblement et des aires d'agrément locales ombragées et verdoyantes. Cette forme d'esthétique changera la manière dont l'espace des rues est aménagé provisoirement, dans le cadre d'événements ou de projets pilotes ou à titre permanent dans les cas où le Conseil municipal approuve un rééquilibrage permanent, par exemple un woonerf, qui cadre avec les plans de transport;
- b) Domaine public favorisant des liaisons sociales, en invitant les gens à découvrir les espaces pendant toutes les saisons, au lieu de simplement traverser ces espaces.

Les collectivités existantes se transformeront au fil du temps pour devenir des quartiers plus sains, mieux connectés et complets, où tout est accessible en moins de 15 minutes, dans le cadre des travaux d'aménagement et des travaux de réfection routière qui se dérouleront. Cette évolution dépend de l'ensemble des vocations, du réseau de mobilité qui favorise le transport durable et de l'esthétique urbaine qui priorise la sécurité et le confort des environnements. Le concept des quartiers du quart d'heure vise à guider l'évolution des quartiers existants, ainsi que le réaménagement des zones vertes.

On fera la promotion des éléments constitutifs des quartiers du quart d'heure en faisant appel à toutes



sortes d'outils et de processus de planification. Les politiques du Plan officiel permettent d'aménager les quartiers du quart d'heure grâce aux nombreuses politiques prévues pour leur mise en œuvre. Il s'agit entre autres des vastes autorisations d'aménagement dans les secteurs concentrés situés à moins de 15 minutes à pied. Le Plan tient aussi compte du rôle que joueront d'autres intervenants, hors du domaine de l'aménagement du territoire, dans la promotion des quartiers du quart d'heure. Les plans directeurs, les plans locaux et les lignes directrices de la Ville apporteront des précisions et une spécificité géographique pour guider l'évolution de ces quartiers.

2) Aménager des collectivités accessibles et inclusives, conçues pour tous les groupes d'âge, y compris les enfants et les personnes âgées.

La santé est déterminée par les conditions dans lesquelles nous vivons, travaillons et nous divertissons. C'est ce que l'on appelle les déterminants sociaux de la santé, qui peuvent avoir des répercussions plus fortes sur la santé et le mieux-être de certains groupes que sur ceux d'autres groupes. On peut corriger les iniquités dans les collectivités grâce à la conception de l'environnement bâti. Les décisions prises dans la planification doivent favoriser l'aménagement de collectivités équitables, inclusives et conviviales pour les genres et les groupes d'âge, afin d'édifier la vitalité et la résilience de la Ville et de favoriser la santé et le bien-être communautaires. Les plans et les politiques doivent permettre de s'assurer que les collectivités et les lieux sont conçus pour tenir compte de la diversité des expériences, dont celles des enfants, des personnes âgées, des personnes en situation de handicap, des femmes et des personnes de genres divers, de ceux qui s'identifient comme des 2SLGBTQQA+ et des personnes qui vivent avec des revenus moindres. Les collectivités équitables et inclusives répondent aux besoins de différents groupes culturels et visent à réduire les obstacles et à promouvoir l'équité pour les personnes racisées. Ces collectivités offrent des occasions de promouvoir la réconciliation et de consulter les peuples autochtones. Les quartiers pensés pour être inclusifs permettent de s'assurer que les collectivités sont construites pour tous, répondent aux besoins de toute l'existence et contribuent, dans l'ensemble, à la santé et à la qualité de vie.

Les collectivités saines et inclusives :

- a) intègrent et respectent les valeurs, les connaissances et les cultures autochtones dans l'édification de la Ville, dans le cadre du développement des relations et de la consultation, notamment grâce à la représentation autochtone dans la planification, l'aménagement des lieux et la régie environnementale;
- b) épousent des méthodes de conception adaptées à l'âge, en tenant compte des besoins des enfants et des personnes âgées et en permettant de vieillir sur place;
- c) sont conçues pour être universellement accessibles;
- d) assurent, sur tout le territoire de la Ville, le logement de personnes appartenant à différents groupes d'âge et niveaux de revenus et provenant de tous les horizons; permettent de répondre aux besoins en logement de toute l'existence;
- e) promeuvent et priorisent le transport actif pour tous les groupes d'âge et tous les niveaux d'aptitude. Il s'agit entre autres de répondre aux besoins des enfants et des personnes âgées dans la conception d'infrastructures sécuritaires et pratiques pour le transport actif et d'options

de mobilité durables, auxquelles on peut faire appel pendant toutes les saisons, y compris en hiver;

- f) promeuvent les caractéristiques de l'aménagement des lieux qui tiennent compte des besoins des femmes, des enfants, des personnes âgées et des groupes culturels. Il pourrait entre autres s'agir de l'esthétique urbaine conviviale pour les enfants, des points de rassemblement publics inclusifs, ainsi que des infrastructures culturelles;
- g) valorisent les occasions de répondre aux besoins dans l'aménagement du territoire, les transports et les infrastructures dans les quartiers; ces besoins sont mesurés grâce à l'indice de l'équité d'Ottawa, qui révèle de vifs motifs d'inquiétude pour l'équité. Les plans directeurs, les plans locaux et les plans d'aménagement viendront solidifier les quartiers, en améliorant la qualité de vie.

3) Promouvoir la santé grâce à la durabilité.

Pour être saine, la collectivité doit promouvoir des environnements durables pour les générations actuelles et futures. Promouvoir la santé, c'est préserver, protéger, réaménager et créer des environnements sécuritaires.

En plus des moyens prévus dans la sous-section 2.2.3, la collectivité saine est aussi protégée :

- a) en faisant, pour les bâtiments, la promotion de la conception résiliente, durable et favorable à la santé;
- b) en tenant compte de l'importance des arbres et de l'accès aux espaces verts, aux parcs, ainsi qu'aux réseaux de sentiers;
- c) en protégeant la santé contre les dangers naturels et artificiels, notamment en tamponnant les aménagements sensibles contre la pollution atmosphérique liée à la circulation automobile;
- d) en étayant la diversification et la résilience de l'économie rurale;
- e) en permettant d'aménager des jardins communautaires ainsi que des marchés agricoles et de produire des récoltes en intérieur et en extérieur dans les zones urbaines et les villages afin de promouvoir l'accès équitable à des produits alimentaires sains, à une alimentation saine et à une vie active, ce qui permet de réduire l'insécurité alimentaire et l'isolement social tout en faisant rejaillir, plus généralement, des bienfaits environnementaux, esthétiques et éducatifs;
- f) en faisant la promotion d'une ville sans déchets (Ottawa zéro déchet) grâce à des mesures progressives, collectives et innovantes permettant de réduire et de réutiliser l'eau, de réacheminer les déchets et de récupérer des ressources comme les déchets alimentaires et organiques, pour permettre d'enfouir le moins possible de déchets résiduels.

4) Promouvoir la santé humaine en prenant des décisions dans l'environnement bâti.

Les pratiques de l'aménagement du territoire doivent favoriser la qualité de la santé. Les politiques, les plans, les directives et les décisions qui découlent du Plan officiel doivent tenir compte des liens d'interdépendance entre la santé et l'environnement bâti. Ils produisent des résultats positifs pour la santé et permettent de consentir les compromis nécessaires pour réaliser des collectivités saines et inclusives dans l'ensemble. Il s'agit notamment de tenir compte des incidences, sur la santé et l'équité, du logement, du transport, des parcs, des lieux publics, de l'esthétique urbaine et de l'environnement naturel.

Le Plan officiel comprend des politiques destinées à promouvoir les objectifs d'une communauté saine et inclusive grâce aux travaux d'aménagement, à la préparation de plans locaux, à d'autres plans directeurs de la Ville et aux directives sur la conception.

On peut promouvoir la santé mentale grâce à la présence des arbres, des parcs, des espaces verts et des environnements naturels. On fait aussi la promotion de la santé mentale en aménageant des espaces qui permettent d'établir des liens sociaux, de promouvoir la participation communautaire, d'assurer l'accès aux ressources communautaires et d'encourager un sentiment d'appartenance. On peut promouvoir l'activité physique régulière et tous les bienfaits que cette activité apporte à la santé, grâce à la conception d'infrastructures sécuritaires, pratiques et adaptées à toutes les saisons dans le transport actif pour les piétons, les cyclistes et les usagers des transports en commun, ainsi que de réseaux de sentiers dans toutes les collectivités. On peut atténuer les risques pour la santé grâce à des pratiques protectrices. Les environnements durables ont de vastes répercussions positives sur la santé. On favorise les conditions essentielles à la pérennisation de la qualité de la santé, par exemple dans le logement et l'accès aux denrées journalières comme les produits alimentaires, grâce à un environnement bâti favorable. Dans l'ensemble, on peut promouvoir la résilience des collectivités et l'état de santé de la population grâce à des réseaux de transport actif adaptés à toutes les saisons, en favorisant l'accès aux aires d'agrément locales et en faisant la promotion d'une esthétique urbaine saine et verte.



Photo : Ville d'Ottawa

Figure 1

Quartier du quart d'heure



- 

Logement
(c.-à-d., immeubles de faible, de moyenne ou de grande hauteur)
- 

Espaces de vente au détail, espaces commerciaux, services de santé
(p. ex., magasins d'alimentation, pharmacies, cabinets de médecin)
- 

Installations de services publics
(p. ex., installations récréatives, bibliothèques, centres communautaires intérieurs)
- 

Édifices d'enseignement
(p. ex., écoles, services de garde d'enfants agréés)
- 

Parc et espaces verts
(p. ex., terrains de jeu, sentiers)
- 

Mobilité durable
(p. ex., infrastructures cyclables, trottoirs, transport en commun)

Souhaitez-vous savoir où se trouvent, dans le Plan officiel, les politiques sur les collectivités saines et inclusives?

Les politiques sur les objectifs des communautés saines et inclusives sont désignées, dans l'ensemble du Plan officiel, par l'icône des communautés saines et inclusives :



Voici quelques exemples de ces politiques :

Sections

3.2 | 3.3 | 4.1.1 | 4.1.2 | 4.2 | 4.4 | 4.6.3 | 4.6.6 | 4.8.2 | 4.10 | 5.4.4 | 6.1.1 | 6.2.1 | 6.3.2 | 6.3.3 | 9.4.1 | 10 | 11.1 | 11.3



2.2.5 L'équité des genres et des races



L'équité des genres et des races est un aspect important de la planification d'une ville saine et inclusive. Il existe des inégalités, et la planification de l'aménagement du territoire doit viser à les éliminer, en corrigeant les iniquités de genre et de race.

[Modification 5, Règlement 2023-403, Omnibus 1, article 3, le 13 septembre 2023]

L'intersectionnalité que vivent dans la Ville les femmes, les personnes de genres divers, de même que les membres des communautés noires, autochtones, racisées et religieuses peut être très différente. La Ville mettra au point une trousse d'outils pour évaluer l'équité des genres et des races dans la planification à toutes les étapes, dont les études, les directives, les plans locaux et le traitement des demandes d'aménagement dans le contexte de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

Même si le rôle des femmes et des hommes a changé considérablement dans les dernières dizaines d'années, notre tissu urbain n'en tient pas nécessairement compte. Les processus de planification dans lesquels l'intersectionnalité, ou le recoupement des identités sociales, qui a pour effet d'aggraver la discrimination, permettent de créer des collectivités inclusives. Par exemple, les immigrantes affrontent parfois des obstacles supplémentaires, comme le manque de logements abordables ou les environnements piétonniers inhospitaliers.

Les femmes gagnent généralement moins cher que les hommes, s'occupent souvent de la famille et s'acquittent des tâches ménagères, en plus d'avoir des habitudes de déplacements plus compliquées.

CE QUE NOUS VOULONS RÉALISER

- 1) Répondre aux besoins en logements des femmes et des communautés racisées.
- 2) Améliorer les options de mobilité pour les femmes et les communautés racisées.
- 3) Améliorer l'accès aux commodités.



Le racisme systémique a un effet dévastateur quand il sert à refuser, aux membres des communautés noires, autochtones, racisées et religieuses, des chances égales de réussir. Ce racisme transparaît dans les disparités en ce qui concerne la richesse, les revenus, la justice pénale, l'emploi, le logement, la santé, le pouvoir politique et l'éducation. C'est pourquoi il appartient aux gouvernements de lutter contre les effets du racisme systémique.

Les initiatives de planification menées par la Ville doivent, dans toute la mesure du possible, faire participer les membres des communautés autochtones urbaines (soit les résidents des Premières Nations, des Métis et des Inuits), les travailleurs autochtones de première ligne et communautaires, ainsi que les organismes menés par les Autochtones, de concert avec les chefs et les aînés de la Nation Anishinabe Algonquine.

L'intégration des genres dans le cadre de la planification permet d'améliorer la qualité de vie de tous les résidents.



Photo : Ville d'Ottawa

L'intention de la politique

1) Application d'une optique d'équité raciale et de genre pour répondre aux besoins de logement des femmes, des communautés noires et racisées et des nouveaux immigrants

En 2021 à Ottawa, 80 % des familles monoparentales sont menées par des femmes, et 90 % des familles monoparentales inscrites dans une liste d'attente centralisée pour le logement abordable sont elles aussi menées par des femmes. L'accès à des logements abordables de grande qualité pour les peuples autochtones, les communautés noires et racisées et les nouveaux immigrants doit constituer l'une des priorités absolues de la Ville. Il est donc crucial qu'à l'heure où la Ville crée des plans pour les quartiers afin de les densifier, ces plans doivent tenir compte de toutes les occasions de créer des conditions qui encouragent un large éventail d'options de logement abordable selon les prix du marché et de logements abordables essentiels. Font partie des logements qui assurent l'équité des genres et des races, entre autres, les logements qui répondent aux besoins des familles qui ont des enfants, dont l'offre de logements de taille familiale, les espaces de jeux, les espaces communaux partagés dans les immeubles, les espaces pour ranger les poussettes et les vélos.

2) Compréhension et prise en compte des besoins en logements précis des peuples autochtones

La Ville doit consacrer plus d'efforts à l'analyse des besoins spécifiques des peuples autochtones et travailler de concert avec les communautés autochtones sur tout le territoire municipal afin de se pencher sur toutes les occasions de répondre à ces besoins.

3) Amélioration des options de mobilité pour les femmes et dans les quartiers dans lesquels de nombreux résidents peuvent affronter des obstacles liés au transport qui les empêchent de participer à la vie sociale et économique.

Les femmes font plus appel au transport en commun que les hommes. Leurs routines et les travaux familiaux consistent souvent à s'occuper des enfants et d'autres personnes, et par conséquent, leurs habitudes de déplacement au quotidien sont souvent caractérisées par un plus grand nombre de points d'arrêt. Il est important d'améliorer les transports en commun et le transport actif dans les quartiers dans lesquels les préoccupations relatives à l'équité sont vives selon l'Indice de l'équité des quartiers d'Ottawa, puisque les résidents dépendent de ces options. Consciente de ces réalités, la Ville devrait viser à offrir différents choix de logements et à donner accès aux perspectives d'emplois et aux centres de garde d'enfants dans les secteurs qui sont bien servis par les transports en commun.

4) Amélioration de l'accès aux aires d'agrément

Les quartiers du quart d'heure répondent aux besoins du quotidien, en offrant toutes sortes de commodités locales, afin de promouvoir, pour les genres, des environnements plus équitables pour les déplacements à pied, à vélo ou dans les transports en commun. Ces infrastructures prévoient entre autres l'aménagement des établissements prévus pour les emplettes essentielles, des parcs, des bibliothèques, des loisirs et des autres infrastructures communautaires qui assurent le soutien essentiel de ceux et celles qui s'occupent fréquemment des tâches domestiques et des soins.

Les garderies constituent des aménagements particulièrement importants dans la promotion de l'équité des genres et des races. L'environnement bâti permet d'aider les femmes à participer pleinement à la population active et à la vie publique en offrant des centres de garde d'enfants agréés adéquats et accessibles, non loin des lieux où les gens habitent ou travaillent. La Ville doit s'assurer que son zonage est généralement permissif et qu'il permet d'ouvrir des centres de garde d'enfants agréés.

La planification doit veiller à ce que la ville soit agréable à vivre pour tous et pour toutes, même si la manière de vivre dans une ville peut être très différente parmi les groupes communautaires. Pour qu'elle cadre avec la Stratégie de l'équité des genres et des races de la Ville d'Ottawa et avec les structures-cadres subséquentes de l'équité, la planification doit, à toutes les étapes, notamment dans les études de zonage et de transport, l'élaboration de plans locaux et l'examen des demandes d'aménagement par rapport aux politiques du Plan officiel, cerner les priorités, les préférences et les motifs d'inquiétude des femmes, des personnes de genres divers, des Noirs, des Autochtones ainsi que des communautés religieuses, et en tenir compte.

Si sa planification tient compte des besoins des femmes et des communautés racialisées, la ville apporte de nombreux avantages à la population dans son ensemble. Pour réaliser ces avantages, on peut :

- a) reconnaître que les Autochtones, les personnes racisées, les femmes aînées, les immigrantes et les personnes de genres divers sont des populations prioritaires dans les initiatives de planification menées par la Ville;
- b) intégrer l'analyse des genres et des origines ethniques dans les plans-cadres de la Ville afin d'assurer une approche concertée dans la réalisation de l'équité des genres et des races pour tous et pour toutes, dont les personnes marginalisées;
- c) désagréger, dans la mesure du possible, les données de la planification selon la race, le genre, l'âge, le statut socioéconomique et d'autres facteurs de l'équité pour veiller à tenir compte, dans les processus de planification, de l'ensemble des besoins et des expériences;
- d) réunir activement les commentaires des femmes, des personnes de genres divers et des communautés racialisées, dont les autres groupes traditionnellement sous-représentés dans le cadre de tous les processus de consultation;
- e) encourager l'aménagement des quartiers du quart d'heure piétonnables qui répondent aux besoins de toutes les femmes et tiennent compte des aménagements à vocation communautaire, par exemple les centres communautaires, les parcs et les bibliothèques conformément à l'ensemble des plans directeurs de la Ville;
- f) veiller à offrir des logements adéquats dans tous les quartiers pour les familles menées par les femmes, les personnes de genres divers et les communautés victimes de marginalisation;
- g) encourager l'aménagement d'immeubles qui comprennent des logements adaptés à tous les niveaux de revenus et des logements plus vastes pour les familles propriétaires et pour tous les niveaux de loyers abordables sur le marché et abordables essentiels de la Ville;
- h) encourager la conception de bâtiments et de plans d'implantation permettant d'offrir des commodités qui répondent aux besoins des familles qui ont des enfants, notamment des établissements de détail de proximité, des zones où l'on peut ranger les poussettes et les vélos au sous-sol, des zones de jeux pour les enfants et des zones de socialisation;
- i) en s'inspirant des autres plans de la Ville, travailler avec les échelons supérieurs du gouvernement et avec les partenaires communautaires pour accroître les options sécuritaires à l'intention des femmes, des personnes de genres divers et des membres de communautés racialisées qui fuient la violence, dont des logements de taille familiale dans des refuges, des logements de transition et des logements en milieu de soutien;
- j) aménager des parcs où les enfants peuvent jouer dans tous les quartiers, selon les recommandations du Plan directeur des infrastructures des parcs et des loisirs, et offrir des occasions de se divertir, de mener des activités de loisirs et de s'exprimer culturellement afin de répondre aux besoins de la population plus nombreuse;
- k) s'assurer que le *Règlement de zonage* prévoit, dans toutes les collectivités, des espaces, dont les plus récentes zones vertes de la Ville, les centres de garde d'enfants agréés et s'assurer que les plans locaux prévoient l'orientation dans l'aménagement de garderies adéquates;

- l) revoir les considérations de l'équité dans le Plan directeur des transports, notamment une planification qui tienne compte des habitudes de déplacement des femmes et qui reconnaisse que différents groupes, comme les personnes marginalisées, peuvent avoir des habitudes de transport différentes, en mettant l'accent sur l'amélioration du transport en commun, du potentiel piétonnier et de la sécurité des itinéraires piétonniers;
- m) améliorer le potentiel piétonnier des quadrilatères de moins grande superficie, aménager des trottoirs dans les cas où il n'y en a pas (ou, s'il n'est pas possible d'en aménager, réduire la vitesse des véhicules), aménager des trottoirs plus larges, des aires de repos, des passages sécuritaires et suffisamment de place pour les arbres. Les quadrilatères plus longs peuvent créer des obstacles, et pour les éviter, il faut définir des voies de passage publiques;
- n) prévoir suffisamment d'éclairage et accroître les infrastructures cyclables séparées pour que les usagers éprouvent un sentiment de sécurité quand ils se déplacent à vélo et à pied.

Souhaitez-vous savoir où se trouvent, dans le Plan officiel, les politiques intégrées sur l'équité des genres et des races?

Les politiques sur les objectifs de l'équité des genres sont désignées, dans l'ensemble du Plan officiel, dans l'icône de l'équité des genres et des races :



Voici quelques exemples de ces politiques :

Sections

4.1.1 | 4.2.2 1) | 4.2.3 1) | 4.2.4 | 4.4.1 | 4.4.2 | 4.6.3 | 4.8.2 |
4.8.3 2) | 4.10.1 2) | 10.4 1) | 11.3 | 11.4

2.2.6 La culture



Pour que la ville soit agréable à vivre, tous les résidents doivent savoir qu'il existe des lieux pour exercer des activités sociales, créatives et culturelles. Les lieux culturels communautaires sont nécessaires pour encourager l'expression, l'amélioration de la santé et l'interaction.

L'accès à la culture a des répercussions directes sur la qualité de vie et sur le sentiment de bien-être. Une culture vigoureuse est le miroir d'une ville saine, active et créative, qui promeut le sentiment d'identité et l'inclusivité et qui favorise la croissance personnelle et cognitive. Les bienfaits de la culture se constatent dans une meilleure cohésion sociale et dans une économie créative saine et croissante. La vigueur de la culture a aussi pour effet d'attirer et de fidéliser les talents, les nouvelles entreprises et le tourisme et d'accroître le rayonnement mondial de la ville. À cet égard, la planification culturelle, ainsi que le recensement et le développement de biens culturels constituent les moyens d'améliorer la qualité de vie et la viabilité, en plus de développer et de diversifier l'économie.

Dans le Plan officiel, les politiques culturelles sont liées à l'intégration des considérations culturelles dans la planification de l'aménagement du territoire. Les politiques à caractère culturel du Plan répondent directement à la nécessité de prévoir de nouveaux aménagements pour tenir compte du rôle de la culture dans la création du sentiment d'identité et dans la réalisation de l'équité et de l'inclusivité, ce qui est absolument essentiel pour les groupes qui sont marginalisés. Des politiques culturelles sont intégrées dans l'ensemble du Plan pour étayer les quatre objectifs suivants.



Photo : Ville d'Ottawa

CE QUE NOUS VOULONS RÉALISER

- 1) Créer des espaces et des lieux pour permettre que la culture s'exprime, se développe et innove.
- 2) Renforcer l'identité des quartiers et des lieux grâce à l'architecture et à l'esthétique urbaine.
- 3) Promouvoir les arts comme élément essentiel de l'aménagement des lieux.
- 4) Optimiser les répercussions économiques des industries créatives et culturelles.

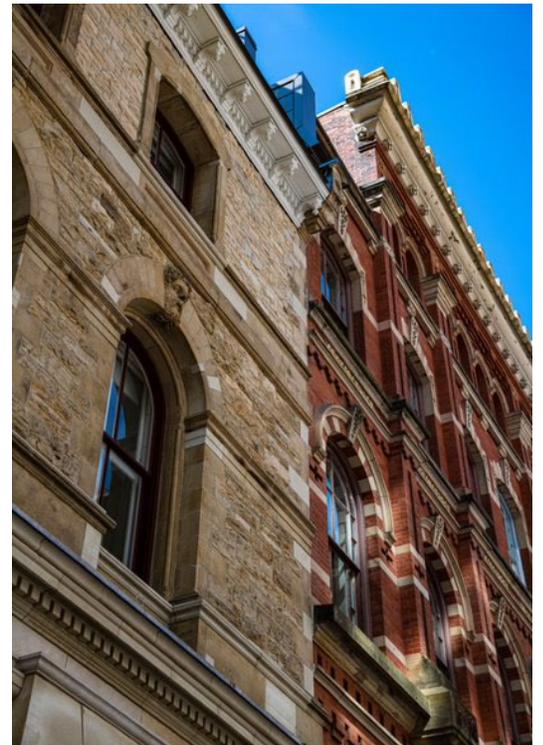


Photo : Ville d'Ottawa

Intention de la politique

1) Créer des espaces et des lieux pour permettre que la culture s'exprime, se développe et innove.

L'élaboration et la préservation des lieux où se déroulent les activités artistiques, culturelles et patrimoniales seront étayées sur tout le territoire de la Ville. On encouragera dans toute la mesure du possible la co-installation des activités artistiques, culturelles, sportives et récréatives comme moyen de promouvoir les quartiers du quart d'heure, les villages et les carrefours communautaires florissants et agréables à vivre. La préservation de notre patrimoine culturel, naturel et bâti exceptionnel, dont les lieux et les témoignages importants pour la nation hôte Anishinabe Algonquine, permet de s'assurer qu'Ottawa reste un lieu agréable où vivre et est fidèle à notre volonté de réconciliation et de reconnaissance des peuples autochtones, qui ont été les premiers habitants de ce territoire. Une ville riche en patrimoine culturel et bâti est aussi une destination attrayante pour le tourisme et l'investissement.

2) Renforcer l'identité des quartiers et des lieux grâce à l'architecture et à l'esthétique urbaine.

L'image d'Ottawa et de ses quartiers s'est construite au fil du temps grâce à son ensemble exceptionnel d'expressions architecturales, au perfectionnement de son esthétique urbaine, ainsi qu'au style et à l'aspect de son domaine public. L'environnement bâti doit continuer de jouer un rôle dans la définition, la fortification et le rayonnement de l'image d'Ottawa aux yeux de ses résidents et du monde entier. Les communautés culturelles sous-représentées seront mises en lumière et consacrées sur tout le territoire d'Ottawa.

La préservation de notre patrimoine culturel et bâti exceptionnel, ainsi que des lieux et des témoignages importants pour la nation hôte Anishinabe Algonquine, permet de s'assurer qu'Ottawa reste une ville agréable à vivre et une destination attrayante pour le tourisme et l'investissement.

3) Promouvoir les arts comme élément essentiel de l'aménagement des lieux.

L'art a le pouvoir de définir les collectivités et de créer un sentiment exceptionnel d'appartenance au lieu. Il permet de rehausser le tissu urbain de la collectivité en créant des hauts lieux, de mettre en valeur la culture locale et les influences mondiales et de contribuer à la vitalité sociale et économique de la collectivité. Pour aider les artistes de la localité et pour promouvoir plus généralement le développement culturel, on réduira les obstacles afin de favoriser les événements artistiques, musicaux et culturels ainsi que leur expression. Il s'agira entre autres d'aménager des espaces dans le domaine public pour l'expression culturelle et de veiller à adopter, dans le zonage, une approche efficace qui promeut le développement culturel.

L'art public dans les lieux de grande notoriété, dans le domaine public comme dans le domaine privé, peut contribuer à l'inclusivité de la société en tenant compte de toute la diversité des cultures et des genres. Ces initiatives seront étayées dans tout le territoire de la Ville, conformément à la Politique sur l'art public, notamment en consacrant des fonds aux budgets de la municipalité et au budget consacré à la construction des infrastructures en PPP et en permettant d'installer des œuvres d'art public sur le domaine de la Ville et sur le domaine privé dans le cadre du processus qui régit les travaux d'aménagement. Ces œuvres d'art public importantes et précieuses seront gérées conformément à la

Politique de gestion intégrale des actifs.

4) Optimiser les répercussions économiques des industries créatives et culturelles.

En misant sur les initiatives de la planification culturelle municipale comme la Stratégie musicale d'Ottawa, sur l'établissement d'événements spéciaux et de processus d'autorisation des projets de tournage cinématographique, de même que sur les travaux du Bureau du cinéma d'Ottawa, la Ville continuera de promouvoir la culture comme facteur essentiel du développement économique et de réduire les obstacles qui se dressent contre les événements artistiques, musicaux et culturels.

L'inventaire des biens culturels locaux de la Ville éclairera l'évaluation des propositions d'aménagement, viendra étayer les évaluations environnementales et permettra de cerner les lacunes culturelles et les possibilités dans la préparation des nouveaux plans locaux.

La promotion des biens culturels existants ou la création de biens culturels nouveaux peut favoriser le développement économique, surtout lorsqu'on tient compte de la réutilisation adaptative des friches industrielles, de l'aménagement des sites inoccupés ou sous-utilisés et de l'agrandissement ou de la conversion des bâtiments existants, ainsi que des aménagements polyvalents.

Souhaitez-vous savoir où se trouvent, dans le Plan officiel, les politiques intégrées sur la culture?

Les politiques sur les objectifs de la culture sont désignées, dans l'ensemble du Plan officiel, par l'icône de la culture :



Voici quelques exemples de ces politiques :

Sections

4.8.1 | 5.1.1 2) | 5.2.1 4) | 5.4.4 1) | 6.2.2 | 6.3.1 4) | 6.3.3 | 6.6.1 | 7.1 | 7.2
| 8.4 3) | 11.3

